



Préjudice pour mauvaise condition de travail

Par **dav_bast**, le **24/02/2010** à **11:49**

Bonjour,rnrnJe viens vers vous pour vous demander quelques renseignements.rnJE vous explique en quelques lignes mon passé :rn- j'ai travaillé pendant 6.5 ans dans une entreprise qui construit des charpentes en tant qu'ouvrier de production. LEs conditions de travail étaient déplorables et j'ai eu des problèmes de santé : disques intervertébraux écrasés. Durant des années, je me suis arrêté régulièrement en arrêt de travail et maladie à cause de mon dos (preuve à l'appuie: radio, tryptique..). C'était un métier très physique. En aucun cas, la medecine du travail m'a conseillé de tenter de faire passé cela en maladie prof.rnEn 2006, j'ai été licencié pour faute réel et sérieuse par ce que je n'étais pas venu au travail pendant une semaine. Très bien pour moi, puisque je voulais touché mon chômage pour rentrer en formation "animateur prevention".Chose faite et depuis 3 ans bientôt, j'exerce ce métier. Et là, je ne sollicite plus mon dos mais lorsque je fais le moindre effort, je ne cesse de penser que si j'ai un dos abimé, c'est à cause de mon ancien employeur qu n'a pas mis en oeuvre les moyens nécessaires pour éviter cela.rnCroyez vous qu'il encore possible de me retourner vers lui pour lui demander réparation? Est ce que je peux tenter de faire passer cela en maladie professionnelle 4 ans après, en sachant que j'ai un travail?rnrnMerci d'avance pour vos réponses.rnSébastien